

EXERCICE DE RÉVISION DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES LANGUES OFFICIELLES (ERAR)

RÉSULTATS – PHASE 1

QU'EST-CE QUE L'ERAR?

Cet exercice est une obligation législative entreprise tous les dix ans, à la suite de la publication des données linguistiques du recensement décennal. Les institutions fédérales réappliquent le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* afin de confirmer ou modifier la désignation linguistique des points de service fédéraux.

Plus de
180
institutions fédérales

Près de
10 000
points de service fédéraux

2023-2027
Se déroule en deux phases

Nombre total de bureaux dans la Phase 1

8 750

Aucun changement aux obligations linguistiques

7 978

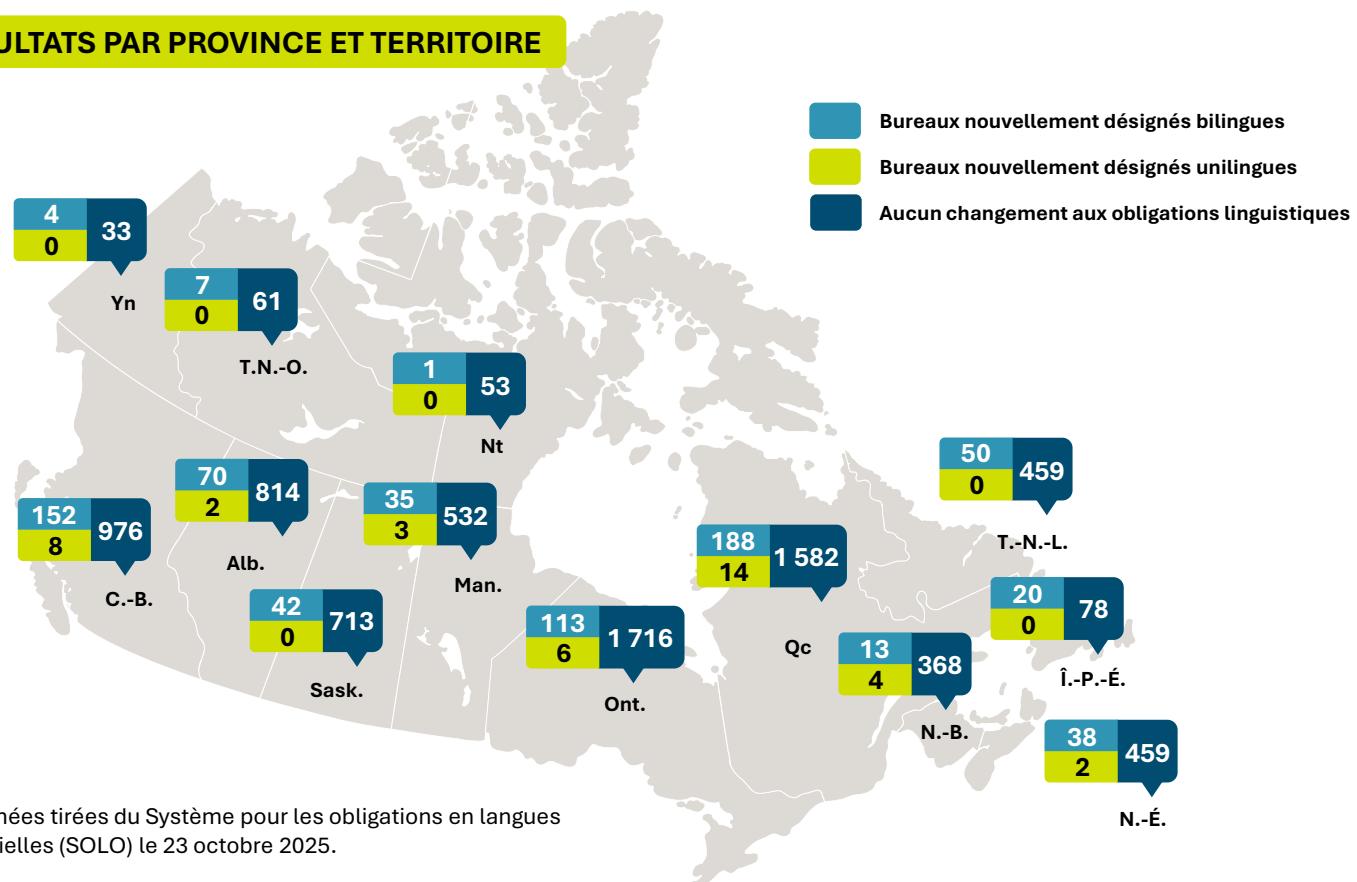
Bureaux nouvellement désignés bilingues

733

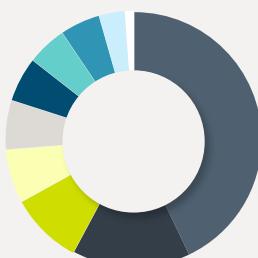
Bureaux nouvellement désignés unilingues

39

RÉSULTATS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE



INSTITUTIONS FÉDÉRALES COMPTANT LE PLUS DE BUREAUX NOUVELLEMENT DÉSIGNÉS BILINGUES



- Postes Canada (271)
- Gendarmerie royale du Canada (101)
- Emploi et Développement social Canada (62)
- Financement agricole Canada (46)
- Banque de développement du Canada (42)
- Service correctionnel Canada (38)
- Agence canadienne d'inspection des aliments (34)
- Pêches et Océans Canada (34)
- Agence des services frontaliers du Canada (22)
- Société Radio-Canada (8)